

Règlement du concours photo

« L'élevage Aubrac en 2026 »

Article 1 – Organisateur

La société **OS Race Aubrac, association Loi 1901**, dont le siège social est situé **8 avenue de l'Europe 12000 RODEZ**, immatriculée sous le numéro **408 538 866 00034**, (ci-après « l'Organisateur »), organise un concours photographique gratuit et sans obligation d'achat intitulé : « **L'élevage Aubrac en 2026** ».

Article 2 – Objet du concours

Le concours a pour objet de valoriser, à travers la photographie numérique, le thème : « **L'élevage Aubrac en 2026** », en mettant en lumière la race Aubrac, les caractéristiques raciales, les pratiques d'élevage, les animaux, les femmes et les hommes de la filière, les paysages, le patrimoine et les perspectives d'avenir.

Le concours est ouvert aux **photographes amateurs et professionnels**.

Article 3 – Durée du concours

Le concours se déroule du **mardi 27 janvier 2026 à 9h00** au **mardi 10 février 2026 à 23h59**.
Toute participation reçue hors délai ne pourra être prise en compte.

Article 4 – Conditions de participation

La participation au concours est **gratuite et sans obligation d'achat**.

Le concours est ouvert à toute **personne physique majeure**, résidant en **France**, à l'exclusion :

- des membres du personnel de l'OS Race Aubrac,
- des membres du jury.

Chaque participant garantit :

- être l'auteur des photographies soumises,
- détenir l'intégralité des droits nécessaires,
- avoir obtenu les autorisations requises des personnes identifiables sur les clichés.

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 5 – Catégories du concours

Le concours est organisé autour de **quatre (4) catégories** :

1. PAYSAGE

Mots clés : grands espaces, systèmes herbagers, rusticité, autonomie, déplacement, ...

2. MÈRE-VEAU

Mots clés : lien vache/veau, allaitement, de la naissance au sevrage naturel, ...

3. FAMILLE

Mots clés : élevage familial, passion, transmission intergénérationnelle, ...

4. PATRIMOINE

Mots clés : bâti, culturel, immatériel, traditions, ...

Chaque participant peut concourir dans **chacune des quatre (4) catégories**, avec un maximum d'**une (1) photographie par catégorie**. Toute constatation d'une éventuelle multiple participation par catégorie entraînera la nullité de la participation dans cette catégorie.

Article 6 – Modalités de participation

Les photographies doivent être envoyées :

- par e-mail à : os-race-aubrac@aubrac.net
- au format **JPEG**
- d'un poids compris entre **2 et 10 Mo**.

Les photographies ne doivent comporter :

- aucune marque de commerce, de logo ou de signe distinctif,
- aucun élément à caractère diffamatoire, injurieux ou contraire à l'ordre public,
- aucun élément portant atteinte aux droits de tiers.

L'envoi des photographies devra être accompagné :

- des nom, prénom et date de naissance de l'auteur
- d'une adresse e-mail et d'un numéro de téléphone valides

Toute participation incomplète, non conforme, hors délai ou frauduleuse sera rejetée.

Article 7 – Sélection des gagnants

Un premier, deuxième et troisième prix seront attribués pour chacune des quatre (4) catégories. Une personne ne pourra être lauréate du 1^e prix que dans une seule des catégories.

Les photographies seront évaluées par **un jury**, selon les critères suivants :

- respect du thème de la catégorie,
- qualité artistique et technique,
- originalité,
- message,
- qualités raciales des animaux.

La décision du jury est **souveraine et sans appel**. Le jury se réunira le jeudi 12 février 2026. Les résultats seront rendus publics le vendredi 13 février 2026 via la page Facebook de l'OS Race Aubrac.

Les photographies ayant terminées premières de chaque catégorie seront ensuite soumises au vote du public lors du Salon International de l'Agriculture 2026. Un « **Prix du public parisien** » sera attribué à celle ayant remporté le plus de suffrages.

Le vote sera ouvert à toute personne se rendant sur le stand de l'OS Race Aubrac, du samedi 21 février 2026 à 9h00 au samedi 28 février 2026 à 19h00. Le résultat sera rendu public le dimanche 29 février 2026 via la page Facebook de l'OS Race Aubrac.

Article 8 – Dotations

Les gagnants de chaque catégorie recevront :

- **1^{er} prix : une polaire « OS Race Aubrac »**
- **2^e prix : un bonnet tricoté « OS Race Aubrac »**
- **3^e prix : un bonnet tricoté « OS Race Aubrac »**

Le vainqueur du **Prix du public parisien** se verra attribuer un **flot symbolique**.

Les lots ne pourront faire l'objet d'aucune contestation, échange ou contrepartie financière.

Article 9 – Droits d'auteur et licence d'utilisation

Chaque participant conserve l'intégralité de ses **droits d'auteur** sur les photographies soumises.

En participant au concours, le participant concède à l'Organisateur, à titre **gratuit**, une **licence d'utilisation non exclusive** portant sur les photographies, pour une durée de **dix (10) ans** à compter de la clôture du concours.

Cette licence comprend :

- le droit de reproduction,
- le droit de représentation,

- le droit d'adaptation technique (recadrage, mise en page), sans altération de l'esprit de l'œuvre.

Les photographies pourront être utilisées exclusivement dans le cadre de la **communication institutionnelle et événementielle** de l'Organisateur, notamment :

- supports de stand et salons,
- documents imprimés,
- site internet et réseaux sociaux,
- dossiers ou communiqués de presse.

Toute **exploitation commerciale directe**, vente ou cession à des tiers est exclue, sauf accord écrit préalable de l'auteur.

Le nom de l'auteur sera mentionné dans la mesure du possible lors de toute utilisation.

Article 10 – Droit à l'image

Les participants garantissent avoir obtenu l'autorisation écrite des personnes reconnaissables sur les photographies, ainsi que des propriétaires de biens privés (animaux, bâti, ...) le cas échéant.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable d'un défaut d'autorisation.

Article 11 – Données personnelles (RGPD)

Les données personnelles collectées (nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail et numéro de téléphone) sont destinées exclusivement à la gestion du concours et à la communication avec les participants.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, qu'il peut exercer en écrivant à : **os-race-aubrac@aubrac.net**

Les données seront conservées pendant **un (1) an** puis supprimées.

Article 12 – Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable :

- des problèmes techniques empêchant la participation,
- de la perte ou détérioration des fichiers transmis,
- des erreurs de contacts fournis des gagnants,
- de tout dommage indirect lié à la participation.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le concours en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles.

Article 13 – Loi applicable et litiges

Le présent règlement est soumis au **droit français**. Il est disponible, en version complète, sur le site internet de l'OS Race Aubrac : www.race-aubrac.com ou par simple demande auprès de l'OS Race Aubrac.

Toute réclamation devra être adressée par écrit à : **OS Race Aubrac, 8 avenue de l'Europe 12000 RODEZ**. À défaut de résolution amiable, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège social de l'Organisateur.